

SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2002

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
M. de KERAUTEM est désigné en qualité de Secrétaire.
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, une fixation de tarifs, des attributions et désistements de location, des cimetières, des contentieux et des préemptions en D.P.U.
- M. le Maire n° 4 - **Communications diverses.**
M. le Maire donne lecture des remerciements pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.
Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à M. Aaron Powell décédé après agression en gare d'Orléans.
- M. le Maire n° 4 bis **Relogement de M. VOISE. Prise en charge par la Ville. Attribution d'une subvention exceptionnelle au C.C.A.S.**
Compte tenu de l'agression dont a été victime M. VOISE, âgé de 72 ans, habitant du quartier de l'Argonne, le 18 avril dernier, il est proposé au Conseil Municipal :
- 1°) de décider de verser au C.C.A.S. une subvention exceptionnelle de 5 000 € ;
- 2°) de décider la prise en charge des dépenses afférentes au relogement temporaire de M. VOISE au Logement-Foyer Alice Lemesle.
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 5 - **Commissions municipales. Composition. Modification.**
Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la composition de la commission du Personnel, suite à la demande de Mme BEAUVALLET d'y être remplacée par Mme PRAHECQ.
- Adopté à l'unanimité.***

- Séance du jeudi 25 avril 2002 -

M. CARRE

n° 6 - **Office Public d'H.L.M. Communication.**

Dans la perspective du redressement de l'O.P.H.L.M., M. CARRE présente le budget 2002 de l'Office en fonctionnement et en investissement en vue de répondre à trois priorités :

- Réduire la vacance,
- Lutter contre le vandalisme,
- Régénérer le patrimoine.

M. LEMAIGNEN

n° 7 - **Projet Gare. Avancement du dossier. Communication.**

M. LEMAIGNEN présente l'état d'avancement du Projet Gare qui consiste en l'aménagement d'un nouveau pôle d'échanges dans une démarche partenariale.

Le protocole d'accord qui réunit de nombreux partenaire vise la requalification de la gare d'Orléans selon trois objectifs :

- redonner à la gare son rôle de point de repère dans la Ville,
- organiser l'intermodalité des transports,
- requalifier et valoriser l'entrée de Ville.

Les évolutions du projet repose essentiellement sur :

- une circulation plus fluide,
- des stationnements optimisés,
- un front bâti prolongé,
- une meilleure ouverture de la Gare sur la Ville.

M. DUPONT

n° 8 - **Charte pour l'environnement. Programme d'actions. Deuxième phase. Approbation.**

La Ville d'Orléans a signé le 9 février 1998 avec l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'ADEME, une charte pour l'environnement.

A l'issue de la phase d'élaboration, le projet de charte pour l'environnement a été approuvé par le Conseil Municipal du 20 novembre 1997, comportant 45 actions autour de 3 axes prioritaires : la Ville au quotidien, les déplacements, espaces verts-faune-flore.

Après une première phase, les grandes orientations de la deuxième phase de la charte ont été présentées aux membres du comité de suivi le 27 février 2002.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de retenir un certain nombre de ces propositions dans les objectifs de la deuxième phase de la charte pour l'environnement ;

- Séance du jeudi 25 avril 2002 -

2°) d'approuver le programme d'actions présenté en annexe à la délibération correspondant à la deuxième phase de la charte pour l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 9 - **Décision modificative n°4.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 10 - **Régisseurs. Indemnité de responsabilité. Fixation des montants suite au passage à l'Euro.**

En raison du passage à l'euro, et tout en conservant les bases de calcul précédentes, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer les indemnités de responsabilité des régisseurs, telles qu'elles sont détaillées dans la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces dispositions au titre de l'exercice 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 11 - **Office Public d'H.L.M. Garanties d'emprunts. Remboursement anticipé de huit emprunts garantis. Renégociation d'un nouveau prêt de 106 276,87 €.**

Afin de bénéficier d'un contexte financier actuellement plus favorable, l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans envisage de procéder à la renégociation de certains prêts à taux relativement élevés initialement contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'H.L.M. pour un nouvel emprunt que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Agricole sur la base du capital restant dû, soit 106 276,87 €, de huit emprunts remboursés par anticipation, contractés initialement auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation.

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

- M. CARRE n° 12 - **Personnel municipal. Vêtements de travail et accessoires de sécurité. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

PERSONNEL

- M. KAFTANJIAN n° 13 - **Restauration municipale. Contrat de location avec la société prestataire de restauration. Approbation.**

La gestion du restaurant municipal a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal portant sur les investissements à réaliser par la Ville sur l'entrée et la salle de restauration.

Parallèlement à ce programme de travaux, le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) de la Ville d'Orléans, actuellement chargé de gérer le restaurant municipal, a remis en concurrence le contrat de prestations de restauration. Le cahier des charges impose notamment au prestataire la réalisation des travaux de remise aux normes sanitaires et de sécurité de la cuisine et de la zone de distribution.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le contrat de location à signer entre le prestataire de restauration, l'association gestionnaire du restaurant municipal et la Ville ;

2°) d'approuver, par anticipation, la substitution de l'association de gestion du restaurant inter-administratif au C.O.S., cette association étant en cours de constitution avec d'autres collectivités locales et diverses administrations d'Etat.

Adopté à l'unanimité.

- M. KAFTANJIAN n° 14 - **Services municipaux. Recrutements pour besoins saisonniers. Année 2002.**

En raison de l'exigence de continuité du service public, les agents affectés auprès des services en contact avec le public doivent être remplacés lors de leurs départs en congés, et le recrutement d'étudiants pour l'été 2002 est nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2002 ;

2°) d'approuver le tableau y afférent.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 15 - **Ile Charlemagne. Surveillance des zones de baignade. Approbation de la convention d'affectation de personnel à passer avec le S.D.I.S. Approbation de recrutements directs.**

Chaque été, la Base de Loisirs de l'Ile Charlemagne met à disposition des Orléanais et des habitants de l'agglomération deux plages de sable fin sur le plan d'eau, et connaît une très forte fréquentation qui rend nécessaire un dispositif de surveillance performant et efficace.

La surveillance serait prise en charge de la manière suivante :

- affectation de sapeurs-pompiers volontaires par le S.D.I.S.,
- recrutements directs de sauveteurs par la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret portant sur l'affectation de sapeurs-pompiers pour la surveillance des zones de baignade de l'Ile Charlemagne ;

2°) d'approuver les recrutements directs et leurs modalités, effectués par la Ville pour assurer le complément de surveillance des zones de baignade.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 16 - **Salle de l'Astrolabe. Recrutement d'un régisseur général. Approbation d'un contrat de travail.**

Afin d'assurer le fonctionnement de la salle de musiques actuelles « L'Astrolabe », la présence à temps plein d'un régisseur général s'avère indispensable. Suite à un départ, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de recrutement d'un régisseur général par voie contractuelle pour cette salle, rattachée à la Direction de l'Action Culturelle ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat de travail correspondant, conclu pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 17 - **Direction de l'Information et de la Communication :**
a) reconduction du poste d'attaché de presse. Approbation d'un avenant au contrat de travail.
b) transformation d'un poste de rédacteur en chef en poste de responsable de ligne éditoriale-journaliste. Approbation d'un contrat de travail.
c) remplacement d'un assistant de communication, adjoint au directeur. Approbation d'un contrat de travail.
d) remplacement d'un journaliste. Approbation d'un contrat de travail.

La Direction de l'Information et de la Communication est chargée d'informer les Orléanais sur les projets et les actions municipales et de promouvoir l'image de la Ville.

- Séance du jeudi 25 avril 2002 -

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de la reconduction du poste d'attaché de presse, pour une durée d'un an, avec effet du 6 juin 2002 ;

2°) de décider de la transformation d'un poste de rédacteur en chef en poste de responsable de la ligne éditoriale du magazine et du site internet et journaliste par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2002 ;

3°) de décider du remplacement d'un assistant de communication, adjoint au Directeur de l'Information et de la Communication par voie contractuelle, pour une durée d'un an ;

4°) de décider du remplacement d'un journaliste par voie contractuelle, pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 18 - **Direction de l'Action Economique, de l'Emploi et de la Formation. Transformation d'un poste d'assistante de direction en poste de chargé de la veille économique. Approbation d'un contrat de travail.**

La recherche et l'obtention d'informations le plus en amont possible du processus de décision est primordiale pour la Direction de l'Action Economique.

En 2001, cette direction a mis en place, en collaboration avec un stagiaire de haut niveau, une cellule de veille économique et stratégique permettant notamment un traitement de l'information en temps réel grâce entre autres à l'utilisation approfondie des nouvelles technologies de l'Information et de la communication.

Afin de pérenniser et renforcer cette nouvelle prestation, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la transformation d'un poste d'assistante de direction en poste de chargé de la veille économique, rattaché à la Direction de l'Action Economique, et de son recrutement par voie contractuelle ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement, conclu pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 19 - **Direction de la Politique de la Ville et du Logement. Adultes-relais. Modification du volume horaire et des conditions de rémunération. Approbation d'avenants.**

Dans le cadre du dispositif de médiation dans les quartiers géré directement par la Ville, plusieurs modes de recrutement ont été utilisés.

Actuellement, 36 postes sont ouverts sous un volume hebdomadaire de 30 heures, alors que les 10 postes de contractuels de droit public sont déjà à temps plein.

- Séance du jeudi 25 avril 2002 -

En conséquence, la coexistence de plusieurs statuts induisant des niveaux de rémunération différents ne permet pas de maintenir la cohésion d'une équipe assurant les mêmes missions.

Par ailleurs, le décret du 20 mars 2002 autorise les collectivités locales à passer des conventions avec le Représentant de l'Etat afin de mettre en œuvre le dispositif adultes-relais, et mobiliser les aides de l'Etat correspondantes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'étendre les dispositions de la délibération du 22 février 2002 à l'ensemble des postes de correspondants de jour et de nuit ;

2°) d'approuver le principe de l'augmentation du volume horaire des postes d'adultes-relais de 30 heures hebdomadaires à un temps plein ;

3°) d'approuver le principe d'une augmentation des conditions de rémunération des adultes-relais sur la base d'un salaire net mensuel de 1 068,86 € ;

4°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir avec l'Etat pour les postes d'adultes-relais.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY

n° 20 - **Zénith :**

a) délégation de service public. Choix de l'exploitant et approbation du contrat d'affermage.

Le contrat d'exploitation du Zénith actuellement en vigueur cessera ses effets le 29 juillet 2002.

Une procédure de délégation de service public a donc été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2001, afin de désigner le futur exploitant de cet équipement, à compter du 30 juillet 2002.

A l'issue de la procédure qui s'est déroulée dans le cadre prévu par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider de retenir la Société Anonyme Orléans-Spectacles, en qualité d'exploitant du Zénith par voie d'affermage ;

2°) d'approuver le contrat d'affermage à passer avec ladite Société, afin de définir les modalités d'exploitation du Zénith.

Adopté à l'unanimité.

b) contrat d'affermage. Approbation d'un avenant.

Par délibération en date du 24 novembre 2000, le Conseil Municipal a décidé de proroger d'un an, soit jusqu'au 29 juillet 2002, la durée du contrat d'affermage du Zénith passé avec Orléans-Spectacles.

- Séance du jeudi 25 avril 2002 -

Le montant prévu pour chacune des dispositions financières étant indiquées pour une année pleine, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 5 au contrat d'affermage du Zénith à passer avec Orléans-Spectacles, afin de fixer ces montants pour la période du 1^{er} janvier au 29 juillet 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 21 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition Lubin Baugin, labellisée d'intérêt national. Approbation d'une convention.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la Direction des Musées de France, permettant d'obtenir le label d'intérêt national pour l'exposition Lubin Baugin au Musée des Beaux-Arts, qui répond pleinement aux objectifs prioritaires définis par ce nouveau dispositif. En contrepartie des actions menées par la Ville, la Direction des Musées de France serait susceptible d'accorder une subvention de l'ordre de 30 489,80 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 22 - **Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique. Centre de préparation au certificat d'aptitude à la fonction de professeur de guitare. Mise en place. Fixation des tarifs.**

Le Ministère de la Culture-Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles ouvre des centres de préparations aux épreuves du certificat d'aptitude de professeur d'enseignement artistique.

L'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique est sollicitée pour organiser la préparation des candidats au certificat d'aptitude de professeur de guitare.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique de cette opération et de la notoriété qu'elle apporte à l'Ecole de Musique dans le réseau des écoles reconnues par le Ministère de la Culture, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de la mise en place du Centre de préparation au certificat d'aptitude à la fonction de professeur de guitare, à l'Ecole de Musique, de Danse et d'Art Dramatique ;

2°) d'approuver le budget prévisionnel de fonctionnement de ce centre ;

3°) de fixer le montant de la vacation horaire relative à la rémunération du responsable et des intervenants à 43,43 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **Collégiale Saint-Pierre le Puellier. Exposition consacrée à Jean Bailly. Demande de subvention auprès du Département.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une subvention au taux le plus élevé possible pour l'exposition consacrée à Jean Bailly à la Collégiale Saint-Pierre le Puellier.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS EXTERIEURES

Mme CHERADAME n° 24 - **Tourisme. Boutique à l'Hôtel Groslot. Articles promotionnels. Fixation de tarifs.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en vente de nouveaux articles promotionnels à la boutique de l'Hôtel Groslot, et leur tarification ainsi qu'il suit :

- Carte Routière de la Route de la Vallée des Rois....5,50 € T.T.C.
- Pin's Ville Orléans2,00 € T.T.C
- « Orléans Pass 2002 », passeport touristique
 - entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2002 11,00 € T.T.C.
 - entre le 1^{er} octobre 2002 et le 31 mars 20038,00 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME n° 25 - **Relations internationales. Dispositif Appels et Bourses à projets. Approbation du règlement intérieur.**

Afin d'accompagner et de favoriser les initiatives des porteurs de projets à caractère international, soit individuels, de groupes ou associatifs, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du dispositif Appels et Bourses à projets.

La Commission de l'Action Culturelle et des Relations Extérieures se réunira sous forme de jury pour examiner les projets. Ceux retenus par la commission seront ensuite soumis au Conseil Municipal pour l'attribution d'une aide financière.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME n° 26 - **Jumelage Orléans-Münster. Attribution d'une bourse à un étudiant münsterois.**

Dans le cadre des échanges entre Orléans et Münster, il est demandé au Conseil Municipal de décider de renouveler le principe d'une bourse d'études universitaires d'un montant mensuel de 457 €, attribuée à une étudiant(e) münsterois(e) du 1^{er} octobre 2002 au 31 décembre 2002, au titre de l'année 2002.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME n° 27 - **Pacte d'amitié Orléans-Cracovie. 10ème anniversaire. Attribution d'une bourse à un étudiant de Cracovie.**

Dans le cadre des échanges entre Orléans et Cracovie, et pour marquer le dixième anniversaire de ces relations, il est proposé au Conseil Municipal de décider du principe de l'attribution d'une bourse d'études universitaires d'un montant mensuel de 457 €, à un(e) étudiant(e) de Cracovie du 1^{er} octobre 2002 au 31 décembre 2002, au titre de l'année 2002.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION ET COMMUNICATION

M. CARRE

n° 28 - Magazine municipal « Vivre à Orléans ». Fabrication. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.

Afin de couvrir la réalisation de 20 numéros du magazine « Vivre à Orléans » d'août 2002 à juin 2004, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert en vue de permettre cette fabrication.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,

ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. LEMAIGNEN

n° 29 - Parc d'Activités du Clos du Moulin. Cession d'un terrain. Implantation de la Société G'TEL. Participation de la Ville. Approbation d'une convention.

La Société G'TEL créée en janvier 1997, est localisée à Beaugency et développe des équipements électriques spéciaux qui connaissent un grand succès aux Etats-Unis, en Italie et en France.

A l'étroit dans ses locaux situés à Beaugency, la Société a souhaité développer et relocaliser l'ensemble de ces activités près de l'Université d'Orléans, dans le Parc d'Activités du Clos du Moulin à Olivet pour renforcer son partenariat de recherche, notamment avec l'E.S.P.E.O.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'implantation de la Société G'TEL dans le Parc d'Activités du Clos du Moulin à Olivet ;

2°) d'approuver la cession d'un terrain de 5 680 m² à cette Société par la S.E.M.D.O., concessionnaire du Parc d'Activités ;

3°) d'approuver la participation financière de la Ville pour un montant de 17 324 € versée à l'opération Z.A.C. du Clos du Moulin via la S.E.M.D.O. ;

4°) d'approuver la convention à passer avec la Société G'TEL, le Département, la Ville d'Olivet, la S.E.M.D.O. et le Crédit-bailleur.

Adopté par 53 voix.

Il y a 2 abstentions.

M. LEMAIGNEN

n° 30 - Colloques scientifiques. Participation de la Ville.

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'attribution d'une subvention de 500 € au profit de l'Université d'Orléans-I.R.E.M. pour l'organisation les 31 mai et 1^{er} juin 2002 d'un colloque intitulé « Histoire des Probabilités et Statistiques » ;

- Séance du jeudi 25 avril 2002 -

2°) de décider de l'attribution d'une subvention de 300 € au profit de l'Association des Doctorants du Centre de Biophysique Moléculaire (C.N.R.S.), pour l'organisation le 16 mai 2002 de son VII^e colloque scientifique, intitulé « D'un bout à l'autre de la Protéomique ».

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN n° 31 - **Action économique. Outils de communication : visuels du stand parapluie et borne tactile multimédia. Acquisition et mise à jour.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

POLITIQUE DE LA VILLE

M. DABAUVALLE n° 32 - **Régie de Quartier Argonne Service Plus. Avance remboursable. Attribution. Approbation d'une convention.**

Depuis 1999, à la suite de difficultés financières liées à la perte de marchés, la régie de quartier Argonne Service Plus s'est adressée à la Ville afin d'obtenir son soutien par le biais de subventions.

En 2000, la régie a été aidée par la Ville par une avance remboursable convertie en fin d'année en subvention exceptionnelle de 300 000 F.

En 2001, étant donné le risque de dépôt de bilan à court terme, et dans l'attente d'un plan de restructuration plus précis, la Ville a aidé la régie en lui attribuant, lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2001, une subvention exceptionnelle de 200 000 F. d'une part, et une avance remboursable de 200 000 F. (30 489,80 €) d'autre part qu'elle n'a pas pu rembourser.

Malgré tout, la situation de la trésorerie de cette association s'améliorant peu à peu, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'attribution d'une avance remboursable de 30 489,80 € à la Régie de Quartier Argonne Service Plus ;

2°) d'approuver la convention à passer avec cette association, fixant les engagements des parties.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 33 - **Grand Projet de Ville de La Source. Approbation d'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

MISSION DES DROITS DE L'HOMME

M. DABAUVALLE n° 34 - Mission des Droits de l'Homme. Organisation de manifestations. Prise en charge de diverses prestations. Approbation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais d'accueil des intervenants aux différentes manifestations organisées par la Mission des Droits de l'Homme, notamment les frais de transport, d'hébergement, de restauration et de documentation, dans la limite de 45 734,71 €.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 2 abstentions.**

HYGIENE - SANTE

Mme BOIN n° 35 - Encouragement de la Ville :

a) pour des actions menées en faveur de la santé

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations menant des actions en faveur de la santé, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 8 121 €.

Adopté à l'unanimité.

b) pour des actions menées en faveur des personnes handicapées

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations menant des actions en faveur des personnes handicapées, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 14 801 €.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT n° 36 - Projets « Accueil jeunes en soirée à La Source ». Attribution de subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 1 435,43 € à l'association ACTION, au titre des projets « Accueil jeunes en Soirée à La Source ».

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 37 - **Aides en faveur d'associations sportives pour l'animation et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes aux associations sportives :

Aides à l'animation sportive

| | |
|--|---------|
| - Aviron Club Orléans Olivet..... | 700 € |
| - S.M.O. Gymnastique | 1 500 € |
| - C.L.T.O. Badminton | 3 000 € |
| - Comité de Quartier Orléans Saint-Marceau | 600 € |
| - A.S. Handisport Orléanais..... | 750 € |

Aide à titre exceptionnel

| | |
|---------------------|---------|
| - O.V.B./U.S.O..... | 3 049 € |
|---------------------|---------|

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 38 - **Aides en faveur de groupements de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de loisirs :

| | |
|---|---------|
| - Jadis Auto Orléanais..... | 1 000 € |
| - Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc-Poursuite Rétro d'Orléans | 1 500 € |

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

REGLEMENTATION - SECURITE

M. MONTILLOT n° 39 - **Vidéo-protection. Implantation des caméras. Approbation de conventions types à passer avec les propriétaires d'immeubles.**

Dans le cadre du dispositif de vidéo-protection, des caméras seront implantées très prochainement sur des immeubles privés, afin d'éviter l'installation de mâts sur le domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions types à passer avec les propriétaires des immeubles concernés, afin de définir les obligations de chacune des parties.

***Adopté par 48 voix contre 3.
Il y a 4 abstentions.***

TRANSPORTS - CIRCULATION

M. PARAYRE n° 40 - **Projet de liaison de Transport Collectif en Site Propre est-ouest. Modalités de la concertation préalable. Communication.**

Lors de la séance du 28 juin 2001, le Conseil de Communauté a débattu du principe de la réalisation d'une liaison de Transport Collectif en Site Propre (T.C.S.P.) est-ouest.

- Séance du jeudi 25 avril 2002 -

Avant d'arrêter le programme, le Conseil de Communauté lors de la séance du 25 octobre 2001, a souhaité disposer d'études techniques et financières comparant différents tracés et systèmes de T.C.S.P. possibles et associer les habitants de l'agglomération à cette démarche.

Le Conseil de la C.A.O. doit se prononcer en juillet 2002 sur le projet, après avoir consulté la population pour connaître son avis.

Lors de sa séance du 20 décembre 2001, le Conseil de Communauté a approuvé les propositions relatives aux objectifs et modalités de la concertation préalable.

Cette concertation durera quatre semaines et aura lieu durant le deuxième et/ou le troisième trimestre de l'année 2002.

La C.A.O. en dressera alors le bilan. Puis, le dossier définitif de projet sera arrêté.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces dispositions.

Le Conseil Municipal prend acte.

ENVIRONNEMENT

M. DUPONT

n° 41 - **Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur de l'environnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations menant des actions en faveur de l'environnement, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 13 075 €.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 42 - **Festival de Loire. Organisation. Approbation d'un dossier d'appel d'offres sur performances.**

La Ville a fait appel à une agence spécialisée afin d'étudier la faisabilité du projet de Festival d'Histoire. Utilisant les conclusions du rapport de l'agence, la Ville propose la tenue à Orléans d'un Festival de Loire, manifestation d'envergure, comportant des déclinaisons historiques, mais également environnementales et festives, sur le thème de la Loire et des fleuves.

Cette manifestation se déroulerait chaque année en octobre sur 5 jours dont un week-end.

Afin de préparer cet événement de grande qualité, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres sur performances relatif à l'organisation d'un Festival de Loire à Orléans dont la 1^{ère} édition aura lieu en octobre 2003.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE n° 43 - **Rue du Nécotin. Elargissement de voie. Acquisition d'une parcelle.**

Afin d'élargir le trottoir à l'angle des rues du Nécotin et du Coin Rond pour des raisons de sécurité, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'acquisition de la parcelle sise 137 rue du Nécotin, d'une superficie de 10 m², appartenant à M. PERRIN, moyennant le prix de 160 € ;

2°) de décider du versement d'une indemnité totale de 2 756,56 € T.T.C. correspondant aux frais de dégazage de la cuve, de sa découpe et de son enlèvement, au coût de déplacement de la citerne et à une quote-part du prix d'installation d'un nouveau portail ;

3°) de décider le remboursement de la facture à hauteur de 16 238,57 € T.T.C. correspondant à la reconstitution de la nouvelle clôture.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 44 - **Bâtiments communaux. Marché pour l'entretien ménager. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au marché relatif à l'entretien ménager de plusieurs bâtiments communaux, à passer avec l'entreprise Limpa Nettoyage, concernant la réfection à opérer pour la prestation sur les locaux mis à disposition de la C.A.O., dont relève désormais le Service de l'Assainissement.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 45 - **Groupe scolaire Maxime Perrard. Restructuration complète du restaurant scolaire de l'école élémentaire. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.**

Par délibération en date du 29 mars 2002, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'avant-projet relatif à la restructuration complète du restaurant scolaire de l'école élémentaire du groupe scolaire Maxime Perrard.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier de consultation des entreprises relatifs à la restructuration complète de ce restaurant scolaire.

Les prestations sont réparties en 10 lots et le délai d'exécution est fixé à 6 mois.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 46 - **Propriété de Charbonnière. Brigade canine. Construction du réseau général d'assainissement. Approbation d'une convention de maîtrise d'œuvre avec la C.A.O.**

Par délibération en date du 25 janvier 2002, le Conseil Municipal a approuvé le projet et le dossier de consultation des entreprises relatifs à la construction d'un chenil et à la réfection du réseau général d'assainissement dans la propriété de Charbonnière.

A la suite du transfert du service de l'Assainissement à la Communauté de l'Agglomération Orléanaise, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de maîtrise d'œuvre à passer avec la C.A.O. relative à la construction des réseaux d'assainissement et équipements à réaliser dans la propriété de Charbonnière pour permettre notamment la desserte d'un chenil de la brigade canine de la Police Municipale, pour un montant de 5 112,54 € T.T.C. se rapportant à la tranche ferme (réfection du réseau général d'assainissement) et de 1 215,90 € T.T.C. concernant la tranche conditionnelle 1 (réseau eaux usées, centre de loisirs sans hébergement).

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. DUPONT n° 47 - **Matériel horticole. Acquisition et reprise. Procédure de mise en concurrence simplifiée. Lot n° 3. Approbation d'un marché.**

Dans le cadre du renouvellement annuel du matériel horticole, une procédure de mise en concurrence simplifiée a été organisée conformément aux articles 32 et 57 du Code des Marchés Publics.

Pour le lot n° 3 : « Groupe Turbine d'Aspiration » , après renégociation avec les deux entreprises qui ont présenté une offre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer avec l'entreprise ESPACE PLAISANCE pour l'achat et la reprise de ce matériel.

Adopté à l'unanimité.

EAU ET PROPRIETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 48 - **Communauté de l'Agglomération Orléanaise. Vocations assainissement et gestion des déchets. Conditions d'exercice des compétences. Modalités d'une coopération temporaire avec les communes concernées. Approbation d'une convention.**

Au 1^{er} janvier 2002, les services communaux de l'Assainissement et de Gestion des Déchets ont été transférés à la Communauté de l'Agglomération Orléanaise (C.A.O.), par l'intégration des personnels par voie de mutation.

- Séance du jeudi 25 avril 2002 -

Il apparaît toutefois que la coopération avec les communes concernées doit être temporairement poursuivie, afin que le service communautaire nouvellement constitué puisse bénéficier de façon marginale d'appui logistique pour garantir la totalité et la continuité du service.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention type de coopération temporaire pour l'exercice des compétences assainissement et gestion des déchets à passer avec la C.A.O.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 26 avril 2002

Le Maire,

Serge GROUARD